



Quel est le nouveau jeu à la mode chez GFI ?

Eh bien il sagit du "TREAL POURSUIT".

C'est un jeu où l'on pose des questions. Si la réponse est bonne, on reçoit une part de camembert. Si on se "gourre" on est "viré" ! Cela ne rigole pas. Quand on a obtenu 6 bonnes réponses (et donc un camembert complet) (cela n'est pas facile) on a droit aux félicitations du chef de jeu.

Il faut savoir que le chef de jeu n'est pas coulant. Il gère ce jeu à la louche.

Espérons qu'à terme il ne soit atteint de la salmonellose.

« Mise sous tutelle » de la région Rhône-Alpes :

Après la région Méditerranée (voir tract Sud de février 2004) c'est au tour de la région Rhône-Alpes d'être sur la sellette. Lors de son dernier passage à Lyon le 4 mars 2004, le P.D.G. animé par une colère au vue des chiffres de la région pour ce début de 2004, n'a semble-t-il pas mâcher ses mots ! Tout le monde en a pris pour son grade !

Bilan de cette visite : un début de réorganisation qui est en fait une « mise sous tutelle » de la région. Dorénavant, les chefs d'agence devraient rendre des comptes aux membres du Comex.

Stéphane Gilles, Eric Ciampi et Léon Piccard devront en référer à Alain Philippon. Anne Roche sera contrôlée par Laurent Sybille. Le directeur régional (et président du C.E.) reste pour le moment dans ses fonctions, il s'occupera maintenant du centre de calculs de Charbonnières et de la gestion des ressources humaines.

La priorité est donnée aux actions commerciales.

Cette réorganisation (« mise sous tutelle ») connue à ce jour (15 mars 2004) peut encore changer et évoluer. Toujours est-il que les grands absents de cette restructuration ce sont une fois de plus les salariés de la région, qui n'ont pas été informés et qui ne savent toujours pas de qui ils dépendent maintenant. Et cela les inquiètent fortement ! (c'est bon pour le moral et la motivation).

Le bilan de compétences. Qui en a le plus besoin ?

Dernièrement, un collaborateur nous a sollicités pour des informations relatives au bilan de compétences (BDC). Nous vous faisons profiter du fruit de nos recherches.

Tout salarié justifiant d'au moins cinq ans d'ancienneté peut prétendre à un bilan de compétences, qui se déroule sur plusieurs jours avec un total maximum de 24 heures, prises en dedans ou en dehors des horaires de travail. Une fois l'organisme choisi pour le BDC, le salarié doit faire une demande d'autorisation d'absence auprès de son employeur, et ce au plus tard soixante jours avant le début du BDC. L'employeur a trente jours pour faire sa réponse, sachant qu'il ne peut pas refuser le BDC mais qu'il peut le reporter au maximum de six mois. L'employeur verse une rémunération au salarié pendant son BDC. Le salarié peut se faire financer une partie du coût pédagogique lié au BDC. Par exemple, le FONGECIF d'Ile-De-France assure la prise en charge maximale du coût pédagogique dans la limite de 1524 EUR HT, avec un minimum de 76 EUR HT à la charge du salarié, et ce sous réserve d'utiliser l'un des organismes accrédités (Les prix sont disparates, car nous avons constaté des dépassements supérieurs à 750 EUR HT, qui sont à la charge du seul salarié).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les sites <www.themas.org/acte5130.htm> et <www.fongecif-idf.fr/salarie/cbc-cdi/index.html>.

Fort de nos recherches, nous avons contacté le «pseudo» manager du collaborateur cité ci-dessus pour le tenir informé et pour savoir où en était l'étude du dossier. Ce dernier n'a pu s'empêcher d'envoyer, dès le lendemain matin, un message vers le collaborateur, dont le titre était le suivant : <<ben alors ! on n'a pas confiance dans son manager ;=)) dommage !>>.

Ainsi continuez à nous demander des informations, car, nous, nous continuerons d'essayer de faire évoluer les choses ...

Vers un nouveau secteur chez GFI : le secteur « Industrie de la voyance »

Le responsable du secteur Industrie a (enfin !!!) trouvé les vraies responsables de nos mauvais résultats. Il s'agit des assistantes de gestion.

En effet, au cours du mois de février 2004, elles ont toutes reçu des messages (Mails) les menaçant de sanction (Grave ou lourde) si les prévisions de congé et de budget pour les trois mois à venir se trouvaient être différentes (A la virgule près) de la réalité constatée mois après mois, et ce d'ici à la fin de l'année 2004.

Ainsi Camarade Collaborateur, prends tes congés sans jamais changer de date ; Camarade Client, paye nos factures selon l'échéancier qu'on a défini pour toi ; car sinon nos Camarades Assistantes de gestion vont se retrouver à la rue et essayer de se reconverter en «Camarades Voyantes», ces dernières étant les seules, à notre connaissance, à pouvoir prédire l'avenir sans jamais se tromper ...

A qui le tour le mois prochain ?

Pour contacter le syndicat Sud Groupe GFI : liste des délégués syndicaux :

Denis	ALVAREZ-PEREZ	Industrie	06 85 77 94 06
Pierre	CLAVERIE	Toulouse	06 75 54 57 06
Didier	FAYE	Lyon	06 11 13 13 59
Sophie	GOOSSENS	Bordeaux	06 86 82 55 35
Claude	GRAEFFLY	Strasbourg	06 86 56 59 61
Antoine	HUOT	Grenoble	06 68 52 34 44
Alain	KAING	Ile-de-France	06 60 71 36 30
Patrick	NICOLON	Nantes	06 84 82 08 53
Francesco	PROPATO	Progiciels	06 88 72 21 36
Michelle	SPANO	Aix-en-Provence	06 09 82 36 80
Serge	VALY	Lyon	06 63 12 70 24

<-----
Bulletin d'adhésion au syndicat S. U. D. Groupe GFI

NOM _____
Date de naissance ____ / ____ / ____
Adresse _____
Code postal _____
Agence _____
Date ____ / ____ / ____

Prénom _____
Téléphone _____
Ville _____
Qualification _____
Signature _____

Solidaires
Unitaires
Démocratiques



Retourner ce bulletin complété et signé à Serge Valy GFI 5 place Charles Béraudier 69003 LYON